

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 03/12/2022

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 25/11/2022

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de membres présents : **18**

Nombre de suffrages exprimés : **25**

Quorum atteint

Présents (18) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Emilie BRIGNARD
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Jean-Pierre CAMBON

- Serge PRIVAT

Absents représentés (7) :

- Roseline TERME : pouvoir à Emilie BRIGNARD
- Gautier VIDAL : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Flavien MERCADIER : pouvoir à Karine TURLAIS
- Paul MARTINEZ : pouvoir à Olivier DELMAS
- Pascal PANTHENE : pouvoir à Serge PRIVAT
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Marion LIGIER : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON

Absents (4) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Céline DUCOUDRAY
- Julien SAVARD
- Jean-Luc DELAGNES

Auxiliaire : Alexis DARRAS (DGS)

Secrétaire de séance : Emilie BRIGNARD

DELIBERATION D2022-77 – CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ARTICLE L.332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il précise qu'il est nécessaire de prévoir deux postes d'agent d'animation pour renforcer l'équipe d'encadrement.

Ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1er janvier 2023 deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation, à temps incomplet à raison de 25 heures hebdomadaires et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois.

Par conséquent, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire à créer deux emplois non permanents à temps incomplet à raison de 25 heures hebdomadaires relevant du grade d'adjoint d'animation pour renforcer l'équipe d'encadrement du service Enfance Jeunesse et de recruter 2 agents contractuels sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour effectuer ces missions pour une durée déterminée de 12 mois sur une période de dix-huit mois,
- de charger Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 034-213400880-20221203-D2022_77-DE

LE CONSEIL :

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.
FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



William ARS

